



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Commissariat de District de Luxembourg

Luxembourg, le 01 juin 2012

Réf. 72/12/CK

Objet : Ville d'Esch/Alzette.
Convention avec le CIGL Esch/Alzette concernant le projet
« Konschkëscht ».
Délibération du conseil communal du 11 mai 2012 / pt. 07

Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch/Alzette avec les observations suivantes :

Ni la délibération ni la convention sous rubrique ne contiennent une indication au sujet de l'impact financier de la convention sur la caisse communale. Elle n'est soumise à approbation ministérielle sur base de l'article 173ter de la loi communale du 13 décembre 1988, que pour autant que cet impact financier soit supérieur à 100.000.- euros.

Si tel est le cas, la délibération serait à reproduire aux fins d'approbation par le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, tout en indiquant dans la délibération la valeur (au moins estimative) de la convention.

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
- 5 JUIN 2012

Le Commissaire de district,

Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

- ORIGINAL: J-P Eper (pour suivi)
- COPIES: Compta.
OS

SH (OS.06.2012)